

La revalorisation des métiers de l'humain dans le secteur médico-social : elle ne peut plus attendre !

Les pouvoirs publics ont pris des mesures de revalorisation salariale concernant les métiers du sanitaire, du lien social, du médico-social et de l'aide à domicile notamment.

Ces mesures prises successivement sous la pression démontrent l'absence d'une perspective politique cohérente et d'une vision globale de la diversité des différents métiers de ce secteur.

Concernant le secteur médico-social, deux séries de mesures ont été prises :

- Une revalorisation de 238 € brut dans le cadre du LAFORCADE 1 qui n'a concerné que certaines fonctions, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2021 ;
- Une seconde mesure de 38 € brut s'est ajoutée mais pour seulement peu de catégories à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- De nouveaux engagements pris dans le cadre de la Conférence des Métiers du 18 février 2022 concernent la filière socio-éducative et les psychologues, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

Cependant :

- 1- Des spécificités professionnelles sont encore oubliées :
 - certains médecins, personnels d'encadrement et personnels de direction, personnels des services généraux, administratifs... Personnels sans lesquels la qualité de vie, notamment en établissement, ne serait pas ce qu'elle est,
 - l'ensemble des professionnels intervenant dans les parcours inclusifs, sur tous les lieux et tous les temps de vie.
- 2- Des engagements de la Conférence des Métiers de février 2022, pour une mise en œuvre annoncée en juin, ne pourront être concrétisés dans ce délai, les financements tardant à être délégués.

En conséquence, l'assemblée générale de la Fédération générale des PEP, réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et du privé non lucratif, soucieuse de ses missions et de l'intérêt de ses salariés et des personnes accompagnées, réunie au Havre les 28, 29 et 30 juin 2022 :

- Demande une revalorisation de l'ensemble des personnels des établissements, services et dispositifs du secteur médico-social, les différents métiers représentés assurant le lien entre la société et les personnes en difficultés ;
- Rappelle que cette revalorisation en attente affecte l'attractivité des métiers et le travail en équipe, au risque de porter atteinte à la qualité des accompagnements et aux droits fondamentaux des personnes. Elle ne saurait se confondre avec la nécessité d'une mise à niveau des salaires du fait de l'inflation ;
- Exige que l'État et les autorités de tarification prennent sans délais des mesures pour le versement des dotations actées, afin que les revalorisations ne mettent pas en danger les équilibres économiques des réseaux associatifs.

L'assemblée générale alerte le Gouvernement et les financeurs publics, au niveau national comme au niveau des territoires, sur les conséquences à court terme de cette situation et rappelle l'urgence d'une vraie revalorisation des métiers de l'humain sur tous les champs des parcours de vie, dans le cadre d'un projet ambitieux pour une société solidaire et inclusive.

Revalorisation qui passe aussi par l'exigence d'une convention collective étendue unique, opposable aux financeurs, reconnaissant l'émergence de nouveaux métiers et assurant des salaires et des conditions de travail à la hauteur de la considération que la société doit aux professionnels des métiers de l'humain en tant qu'acteurs premiers de cohésion sociale.